

COMPTE RENDU

Présents : MM N. ANDRIEUX A. AGARD, J-C BOYER, V. CHABAUD, M. AUPY, P. MICHEL, H. GIRARDIE, R. BRUINAUD, P.M. MONTEIRO DOS REIS COUTO ROSADO, S. BARTHELEMY, J. WASYLEZUCK, M. GRAS, P. LEMONNIER.

Absents excusés : J. GIRARDIE, A. BARRIERE.

*J. GIRARDIE donne pouvoir à H. GIRARDIE pour voter en son nom,
A. BARRIERE donne pouvoir à R. BRUINAUD pour voter en son nom.*

Le conseil municipal de la Commune de Busserolles dûment convoqué le 29 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire le 6 mai 2021 à 20 heures 15, à la Salle des Fêtes de Busserolles sous la Présidence de Madame le Maire, Nathalie ANDRIEUX. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Virginie CHABAUD

ORDRE DU JOUR

- 1 Choix de l'architecte pour les travaux du logement du bar-restaurant
- 2 Questions diverses

Avant de débiter la séance, Madame le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Achat de deux parcelles au Buisson
- Elections régionales et départementales 2021 - organisation du tour de garde

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'ajout de ces 2 points. L'ordre du jour étant arrêté, le conseil peut valablement délibérer.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h20

1- CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX DU LOGEMENT DU BAR-RESTAURANT

Madame le Maire rappelle que par délibérations n°2021-14 et n°2021-19, le conseil municipal de Busserolles proposait la mise en œuvre d'un projet de rénovation d'un logement communal et d'amélioration des performances thermiques à l'étage du bar-restaurant en centre bourg de Busserolles.

Des subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2021 et auprès du Département de la Dordogne au titre des Contrats de Projets Communaux pour les travaux de rénovation thermique.

L'ATD24 estimait les travaux à hauteur de 92 500€ HT (sans les frais d'honoraires, d'architecte, de coordonnateur, SPS, frais d'insertion presse, études de sol, etc...).

La rénovation dudit logement nécessite l'intervention d'un architecte. A cet effet une consultation a été lancée pour leur proposer la maîtrise d'œuvre du projet pour 2021, avec le plafond de travaux fixé.

Madame le Maire présente le résultat de la consultation :

Architectes	Proposition	Taux	Missions
FABICH Patrick	11 562,50 € HT	12,50 %	BASE + REL-DIAG + OPC
LANTERNE Philippe	12 025,00 € HT	13 %	BASE + DIAG + EXE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- **Décide** de retenir la proposition de Monsieur LANTERNE Philippe,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout acte à la poursuite de cette affaire.

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal, notamment aux nouveaux élus, que par délibérations en date du 21 février 2020, il avait été conclu l'achat de deux parcelles au lieu-dit Le Buisson appartenant à Madame MEUNIER-BUREAU Charlotte et la vente à cette même personne d'une parcelle dépendante du domaine privé de la commune, en guise d'échange.

La résolution de cette affaire ayant pris trop de temps, indépendamment de notre volonté, quant à la vente de ladite parcelle, Madame le Maire propose d'annuler les délibérations n°2020-08 et n°2020-09. Ainsi concernant l'acquisition au profit de la commune, Madame le Maire propose de prendre pour le moment la délibération qui suit et s'agissant de la cession, le droit de notoriété acquisitive sera exercé au profit de Madame MEUNIER-BUREAU Charlotte.

Madame le Maire propose d'acquérir les parcelles cadastrées section F numéros 1038 et 1032 sis au Buisson sur la commune de Busserolles, appartenant à Madame MEUNIER-BUREAU Charlotte domiciliée 28 rue Fénelon - 92120 MONTROUGE, d'une contenance respective de 550 m² et 128 m², pour un montant total de 300€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Consent** à l'acquisition des parcelles ci-dessus désignées dans les conditions sus indiquées,
- **Autorise** Madame le Maire à faire toutes les démarches et à signer l'acte notarié d'acquisition,
- **Dis** que les frais de cet acte seront pris en charge moitié/moitié.

ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES 2021 - ORGANISATION DU TOUR DE GARDE

Les élections régionales et départementales se dérouleront les 20 et 27 juin 2021 de 8h00 à 18h00 à **LA SALLE DES FÊTES DE BUSSEROLLES**.

8 - QUESTIONS DIVERSES

❖ Bâtiment menaçant ruine

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un bâtiment sur la commune a fait l'objet d'un arrêté de péril imminent en 2016 pris à l'époque par Monsieur le Maire Guy BEAUZETIER. A ce titre, une procédure avait été engagée avec l'aide d'un expert nommé par le tribunal afin d'établir un rapport pour suite à donner par la propriétaire et ses ayants-droits.

A ce jour les travaux de sécurisation n'ont toujours pas été effectués. Madame le Maire a donc pris contact avec l'expert afin de lui indiquer la situation depuis son intervention. De plus, cette affaire se complique par le fait que la propriétaire et ses ayants-droits résident au Royaume-Uni. Il est ainsi très compliqué de les retrouver.

❖ Subventions accordées

Le Conseil Départemental de la Dordogne nous a accordé une subvention de 2 165 € pour les travaux de remplacement des ouvertures de l'Agence Postale Communale.

❖ Etude d'opportunité - Panneaux photovoltaïques

Madame le Maire et Madame la 1^{ère} adjointe ont rencontré Monsieur Cheminade afin de s'informer sur la viabilité du projet de pose de panneaux photovoltaïques au groupe scolaire.

La séance est levée à 21h50

*La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au
Vendredi 11 Juin 2021 à 20h15 à la Salle des Fêtes*

TABLEAU DES PRÉSENCES Jeudi 6 Mai 2021

	NOMS ET PRENOMS	SIGNATURE
1	La Maire, ANDRIEUX Nathalie	
2	1^{er} adjoint AGARD Annie	
3	2^{ème} adjoint BOYER Jean-Charles	
4	3^{ème} adjoint CHABAUD Virginie	
5	AUPY Martine	
6	BARRIERE Albert	ABSENT EXCUSÉ <i>Pouvoir à BRUINAUD Roseline</i>
7	BARTHELEMY Stéphane	
8	BRUINAUD Roseline	
9	GIRARDIE Hervé	
10	GIRARDIE Jeannine	ABSENTE EXCUSÉE <i>Pouvoir à GIRARDIE Hervé</i>
11	GRAS Michel	
12	LEMONNIER Pascal	
13	MICHEL Périne	
14	MONTEIRO DOS REIS COUTO ROSADO Pedro Miguel	
15	WASYLEZUCK Jacqueline	